

ANGERS

Des rues plus propres à Angers

En 1475, la propreté des rues devient une préoccupation municipale. En 1914, la Ville créera son propre service.



Service de nettoyage, Angers, vers 1960.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 5 FI 3199



Le ramassage des ordures ménagères en juin 1937, lors de la première grande grève des employés municipaux. Coll. part.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS

HISTOIRE ANGEVINE

Par Sylvain BERTOLDI, Conservateur des Archives d'Angers

Aussi loin qu'on remonte, avant même qu'il n'existe une municipalité, le nettoyage de la ville était affirmé à des particuliers. En 1457, il est adjugé, moyennant 120 livres tournois, à Portier et à Jehan Guillaume qui promettent de bien nettoyer toutes les rues et pour ce faire, d'avoir deux tombereaux garnis de pelles, genre de matériel qui sera encore en service au milieu du XX^e siècle.

Le nettoyage aux mains des particuliers

En 1464, le roi René précise par ordonnance de police les obligations des habitants et celles des adjudicataires du nettoyage. Des « secteurs » de nettoyage sont établis selon un calendrier hebdomadaire. Il est défendu à tous de jeter « aucuns bouriers en aucune des rues de ceste ville plus toust que le tumbereau ou autre qui le devra ouster soit présent ». On ordonne, « pour mieulx tenir ladite ville nette », que chacun balaye devant sa maison trois fois par semaine, les lundis, mercredis et samedis. Avec la création de la mairie en 1475 par Louis XI, la propreté des rues devient une préoccupation municipale.

Malgré les beaux règlements, la ville ne devait pas être souvent propre, comme le laissent entendre quel-

ques récits : le Strasbourgeois Élie Brackenhoffer note en 1644 que le pavé est « mauvais et boueux, presque comme à Paris ». En 1678, les échevins édictent un règlement, inspiré du règlement parisien de 1663 : les administrateurs de l'hôpital sont chargés du nettoyage qu'ils pourront confier à des entrepreneurs particuliers. Des notables bourgeois, nommés pour chaque quartier, surveilleront les opérations. Les multiples amendes prévues laissent à penser sur l'efficacité de telles mesures...

Deux siècles après, Angers est encore « une des villes les plus malpropres. L'adjudicataire de l'enlèvement fait mal son travail. Les habitants ont quelquefois des dépôts de fumier devant leur porte pendant quinze jours » (rapport du commissaire de police, 1830). Puisqu'un seul adjudicataire ne peut suffire, désormais l'enlèvement sera adjugé en trois lots, au plus offrant, c'est-à-dire à celui qui demandera à la Ville la subvention la moins importante pour l'exécution de ce service. Boues et ordures devront être enlevées tous les jours, entre huit heures du matin et deux heures de l'après-midi. Les tombereaux seront bien clos – ce que stipulait déjà le règlement de 1678 – et confectionnés de façon qu'aucune partie liquide ne s'en échappe. Une plaque en tôle peinte indiquera leur numéro.

Petit fait anodin, mais d'importance dans l'expression populaire angevine : le 6 octobre 1866, l'enlèvement des ordures et le nettoyage sont affermés aux sieurs Bourgonnier et Trédille pour dix-sept ans. Bourgonnier, puis son gendre Lorin, laissent leur marque à l'entreprise de répur-

gation : par leur longue exploitation, mais surtout par une heureuse coïncidence. Propriétaire de terrains aux environs des rues Saint-Léonard et de la Madeleine, Bourgonnier ouvre pour les desservir une voie privée, classée municipale en 1906. La Ville y achète après la Première Guerre mondiale un grand terrain où elle installe en 1923 la subdivision sud de son service de réputation... Chaque matin, chevaux et tombereaux partent de là et l'on disait à leur approche – signalée par la cloche suspendue à l'avant de chaque véhicule : « V'là les Bougonniers ! »

Cependant le système de l'adjudication ne donne pas satisfaction alors que le mouvement hygiéniste se développe partout. Finalement, les exigences financières du dernier adjudicataire conduisent la Ville à créer son propre service de nettoyage, à partir de septembre 1914, rattaché au service de la Voirie.

Les boues aux maraîchers

Après quelques années d'expérience, on se rend compte qu'une modernisation s'impose... En 1926, le directeur de la Voirie prône l'abandon des tombereaux hippomobiles pour des camions automobiles, mais la municipalité y tient : ils permettent de vendre les boues aux maraîchers dont les terres sont desservies par de très mauvais chemins. Cependant, l'usage des poubelles, après un essai en 1909, est rendu définitivement obligatoire (1926-1931). Le vieillissement accéléré de la « cavalerie » pendant la Seconde Guerre mondiale et l'extension considérable de la ville entraînent enfin une

modernisation radicale : le programme de motorisation de la réputation est voté le 9 juillet 1951. Il était temps : la cavalerie ne comprenait plus que trente chevaux, dont seize seulement de moins de treize ans ! Les camions électriques sont d'abord choisis pour leur excellence à faible vitesse, mais les parcours s'allongeant au fur et à mesure de la croissance de la ville, des diesels plus puissants les remplacent. Le dernier tombereau hippomobile rentre définitivement à l'écurie fin juillet 1960, mais le programme de modernisation n'est pas achevé. Il prévoyait le transfert total des installations de la réputation, trop à l'étroit rue La Bruyère, sur un terrain en bordure de l'avenue Jean-Joxé, où l'on construirait une usine d'incinération. L'usine d'incinération, financée par le District urbain d'Angers, sera en fait installée à la Rosaie en 1975. La gestion des déchets et la propreté publique quittent la Voirie en 1983 pour être rattachées au nouveau service Environnement-Hygiène. Elles sont désormais gérées au niveau de l'Agglomération, au sein d'une direction générale adjointe à la Transition écologique et à l'aménagement.

La suite, dimanche prochain, de notre thématique consacrée à La Vie en Ville avec la première braderie. archives.angers.fr.

CHRONIQUE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE D'ANGERS

L'ACTUALITÉ DES ARCHIVES

Pierre Mathurin Merlaud, un bienfaiteur oublié



Le pont suspendu de la Basse-Chaîne, par T. Allom, gravure éditée à Londres et à Paris.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 3 FI 195

Certes, il a sa rue, mais qui sait où elle se trouve ? Et quelle rue ! Une venelle en escalier qui dégringole depuis la colline de L'Esvière vers le quai du Roi-de-Pologne. Telle est la rue Pitre-Merlaud qui, depuis 1881, rappelle l'un des bienfaiteurs de la Ville d'Angers. « Cet estimable citoyen », annonce André Laure au conseil municipal du 12 septembre 1879, *aussi bon que généreux, a fait de la Ville d'Angers sa légataire universelle*. Le décompte de succession révèle 103 000 francs d'actifs, 45 700 francs de passif et de legs particuliers. Une belle somme pour l'époque, que la réalisation de certains actifs permet encore d'augmenter. Elle sera suffisamment productive pour accorder des secours et des bourses d'enseignement jusque dans les années 1970.

« Un esprit très élevé »

Pierre Mathurin Merlaud, dit Pitre-Merlaud – sur son acte de décès Pitre est rayé au profit de ses prénoms – naît à Ancenis le 21 juillet 1797 et embrasse la carrière de magistrat. Il décède à Angers le 11 septembre 1879, non pas à son domicile 11, rue Saint-Maurille, mais à l'Hôtel de la Gare, en se tirant un coup de pistolet au cœur, comme nous l'apprend Le Patriote de l'Ouest. C'est que depuis longtemps, il souffrait horriblement d'un cancer au visage et avait laissé entendre à plusieurs de ses amis que la vie lui était insupportable.

Au conseil, le maire lui rend hommage : « C'était un esprit très élevé, très littéraire, très cultivé, et ce qui vaut mieux encore, un caractère généreux ouvert aux plus nobles

aspirations. Il a consacré sa vie entière à la défense et à la propagation des idées libérales. » Marie-Sophie Leroyer de Chantepie, femme de lettres, complète son portrait dans un témoignage envoyé au Patriote de l'Ouest. « *Homme d'une intelligence élevée et de grand cœur* », l'éloge de ses œuvres poétiques et de ses nombreux ouvrages littéraires n'est plus à faire, mais elle veut évoquer sa bonté : « *Chaque année, il consacrait une partie de ses revenus à des dons patriotiques et le reste à secourir l'infortuné. Jamais aucun malheureux ne le quitta sans être secouru et consolé.* »

Dans l'ombre

Le Patriote ajoute qu'en 1851, au moment du coup d'État, il collaborait au Précurseur de l'Ouest, le seul organe républicain d'Angers à cette époque. Tout en restant discrètement dans l'ombre, il en était même directeur-proprétaire. L'année précédente, il y avait publié un article, très vif, sur la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne (16 avril 1850) qui avait causé 224 victimes : « *Quel est l'agent directeur de haute ou de basse police qui, pour éviter la traversée du faubourg, a prescrit la route du pont suspendu ? De là tout le mal. [...] Son nom ne doit pas, ne peut pas rester inconnu. [...] Une enquête officielle, réclamée de tous, en fera justice.* » Ce sont au contraire le journal et l'auteur qui sont mis en accusation ! Un arrêt de non-lieu est toutefois finalement rendu.

S.B.

archives.angers.fr.

AVANT-APRÈS MYSTÈRE

Un îlot de verdure niché en centre-ville

La ville et les arbres. Angers ville verte, déjà vers 1910 ? On admire ici un charmant square, qui semble tout frais planté.

À quel endroit le photographe s'est-il posté ?

Les lecteurs et les lectrices ont une semaine pour y réfléchir, rendez-vous dimanche prochain.

S.B.



Un square en centre-ville. Vers 1910. PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 5 FI 759

ÇA S'EST PASSÉ LE 12 OCTOBRE 1842

Congrès des vigneron et des producteurs de cidre à Angers

C'est le premier congrès de ce genre qui se déroule en France. Il se tient à la préfecture, dans la salle du conseil général, à l'initiative de Pierre-Constant Guillory aîné, président de la Société industrielle de Maine-et-Loire, qui en ouvre les séances. Il souhaitait confronter l'expérience du Maine-et-Loire avec celles d'autres régions. Il n'y avait pas personne plus qualifiée, lui qui avait fondé la Société industrielle, possédait une pépinière de cépages de Savennières et reçut une

médaille d'or de la Société d'Agriculture de France pour ses essais d'implantation de nouveaux cépages rouges en Maine-et-Loire. Les travaux sont répartis en quatre sections : viticulture, fabrication des vins, culture des pommiers et fabrication des cidres, car l'Anjou est à cheval sur les régions de production de cidre et de vin. Les produits de ces cultures sont exposés au cours du congrès.

S.B.